



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 7275

Texte de la question

M. Alain Marsaud attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur une information publiée dans le bulletin trimestriel de la mutuelle militaire de juin 2002 selon laquelle « elle continue de s'interroger sur l'autisme de l'administration centrale pour ce qui concerne l'utilisation des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique qui s'accumulent à la Caisse des dépôts et consignations (près de 305 millions d'euros). » Ainsi, il demande, d'une part, de confirmer ou de corriger ce chiffre de 305 millions d'euros avancé, soit un peu plus de 2 milliards de francs en dépôt ; d'autre part, de le renseigner sur les deux points suivants pour l'année 2001 : - le montant global des sommes prélevées à ce titre sur les soldes des personnels militaires en activité ; le nombre de familles bénéficiaires, ainsi que le montant des aides versées pour chacune des trois catégories de personnel concerné : officiers, sous-officiers, et militaires de rang.

Texte de la réponse

Le montant actuel des réserves du fonds de prévoyance de l'aéronautique (FPA) s'élève à 151 617 825 euros et celui du fonds de prévoyance militaire (FPM) à 273 380 739 euros. En 2001, les affiliés au FPA ont cotisé pour un montant global de 3 122 534 euros et les affiliés au FPM pour un montant global de 25 592 897 euros. Cette même année, 49 personnes ont bénéficié des aides versées au titre des décès pour le FPA et 780 pour le FPM. Le montant des allocations versées aux ayants droit et aux ayants cause s'est élevé à 16 222 009 euros. Consciente de l'ampleur des réserves financières de ces deux fonds, la ministre de la défense fait procéder, comme elle s'y était engagée lors de la 65e session du Conseil supérieur de la fonction militaire, à l'examen par ses services des voies d'une meilleure utilisation de ces fonds au profit des militaires et de leurs familles, tout en rappelant que les disponibles financiers doivent être préservés pour faire face à des événements qui nécessiteraient d'y faire appel d'une façon importante.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7275

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4387

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1595